



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 6 AVRIL 2012**

<p><b>Date de convocation :</b> <b>28/03/2012</b> <b>affichée le : 28/03/2012</b> <b>Date d'affichage des</b> <b>délibérations : 12/04/2012</b></p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p><b>En exercice : 27</b> <b>Présents : 26</b> <b>Votants : 27</b></p>	<p><b>L'an deux mille douze</b> à vingt heures trente minutes, le 6 avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.</p> <p><u>Etaients présents</u> : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE ROUX Véronique, LE BARS Daniel, LE MOIGNE Michel, VANNOD Lucienne, ROBIN Nicole, COROLLER René, TALLEC Jacqueline, LE BOZEC Hervé, LE FUR Françoise, LE NAOUR Roger, LE PICHON Valérie, NEDELEC Rémi, HUELLOU Estelle, OFFREDO Hervé, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE GOFF Jeannine, EVENO Nicolas, JAFFRÉ Sylvie, ULLIAC Robert, BOUTET Annie, STERVENOU Jean-Jacques, ROLLAND André. formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Brigitte GUIGOURES.</p> <p><u>Procurations</u> : Brigitte GUIGOURES à Robert ULLIAC.</p> <p>Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.</p>
---	--

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 – Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2011 ;
- 2 – Fixation des taux communaux 2012 des taxes directes locales ;
- 3 – Budgets primitifs 2012 ;
- 4 – Financement des programmes d'investissement ;
- 5 – Economies d'eau – Demande de subvention ;
- 6 – Diagnostic éclairage public ;
- 7 – Subventions 2012 aux associations ;
- 8 – Multi accueil associatif les P'tits Loups – Fonds de concours CCPRM ;
- 9 – Crédits scolaires 2012 « Fournitures » ;
- 10 – Crédits scolaires 2012 « Arbre de Noël » ;
- 11 – Crédits scolaires 2012 « Natation » ;

## **1/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2011**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2011 transmise à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, constatant

l'excédent de fonctionnement du **Budget Principal** d'un montant de **1 607 040,25€**  
(excédent antérieur : 394 548,11 euros + résultats de l'exercice : 1 212 492,14 euros)  
décide de l'affecter comme suit :

- 1 030 352,00 € au résultat d'exploitation affecté à l'investissement (art.1068)
- 576 688,25 € en excédent d'exploitation reporté (chp 002).

le déficit de fonctionnement du **Budget Lotissement Men Glas** d'un montant de **196 043,12€**  
(excédent antérieur : 34 598,83 euros + résultats de l'exercice : - 230 641,95 €)

décide de l'affecter comme suit :

- 196 043,12 € en déficit de fonctionnement reporté (chp.002)

l'excédent d'exploitation du **Budget Assainissement** d'un montant de **151 919,11 €**  
(excédent antérieur : 136 895,06 euros + résultats de l'exercice : 15 024,05 euros)

décide de l'affecter comme suit :

- 151 919,11 € en excédent d'exploitation reporté (chp 002).

## **2- FIXATION DES TAUX COMMUNAUX 2012 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition de fixation des taux communaux des trois taxes directes locales, au titre de l'exercice 2012, transmise à chaque membre du Conseil Municipal et établie par la commission des finances comme suit :

<b>TAXE</b>	<b>BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2012</b>	<b>PROPOSITION DE TAUX 2012</b>	<b>PRODUIT 2012</b>
Taxe d'Habitation	4 770 000 €	11, 99 %	571 923 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	4 592 000 €	19, 14 %	878 909 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	347 200 €	41, 00 %	142 352 €

L'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, fixe pour l'année 2012 les taux communaux des trois taxes directes locales comme suit :

Taxe d'Habitation	11, 99 %
Taxe Foncière sur les Propriété Bâties	19, 14 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41, 00 %

### **3/ BUDGETS PRIMITIFS 2012**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur le projet de budget primitif principal 2012 transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont le tableau des équilibres est repris ci-après :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	5 014 081 €	4 759 981 €	9 774 062 €
Recettes	5 014 081 €	4 759 981 €	9 774 062 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée,

- adopte, à l'unanimité, la section de fonctionnement du projet de budget primitif principal 2012 (voté par chapitre)
- adopte, par 22 voix pour et 5 abstentions, la section d'investissement du projet de budget primitif principal 2012 (voté par chapitre)

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur les projets de budgets primitifs annexes 2012 transmis à chaque membre du Conseil Municipal dont les tableaux des équilibres sont repris ci-après,

<b>BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	246 044 €	172 358 €	418 402 €
Recettes	246 044 €	172 358 €	418 402 €

<b>BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>EXPLOITATION</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses	462 718 €	935 854 €	1 398 572 €
Recettes	462 718 €	935 854 €	1 398 572 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité,

- adopte ces projets de budgets primitifs annexes 2012 (votés par chapitre en sections de fonctionnement ou d'exploitation et en sections d'investissement).

### **4/ FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2012**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter toutes subventions (Europe, Etat, Région, Département) permettant le financement des opérations d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 des budgets primitifs 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, sollicite de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département toutes subventions permettant le financement de chacune des « opérations » d'investissement inscrites aux chapitres 20, 21 et 23 des budgets primitifs 2012 rappelées ci-après :

### BUDGET PRINCIPAL

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDITS
<b>20</b>	<b>IMMOBLISATIONS INCORPORELLES</b>				<b>76 058 €</b>

202	79	824	Etudes P.L.U.	56 709 €
205	22	020	Logiciels SA, ST, Site internet	19 349 €

<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				<b>300 124 €</b>
-----------	------------------------------------	--	--	--	------------------

2118	18	824	Autres terrains	110 000 €
21578	15	020	Autre matériel et outillage ST	11 960 €
2158	15	020	Divers mobilier et matériel ST	24 635 €
2158	21	020	Signalisation Espace Lohéac	6 465 €
2158	25	821	Signalisation	35 805 €
2158	40	411	Balayeuse électrique	2 425 €
2158	45	824	Jeu Plan d'eau	1 000 €
2161	83	511	Fresque Maison de santé	5 329 €
2182	15	020	Matériel de transport ST	48 000 €
2183	14	212	Matériel de bureau, informatique écoles	2 100 €
2183	22	020	Matériel informatique Mairie	5 500 €
2183	53	020	Matériel informatique Salle des Fêtes	0 €
2184	30	026	Mobilier cimetière	3 360 €
2184	35	823	Mobilier urbain	21 145 €
2184	40	411	Bancs et étagères Salle de Nouec	2 000 €
2184	42	414	Matériel Château de Tronjoly (chaises)	900 €
2184	76	251	Mobilier, matériel restaurant scolaire et annexe	12 000 €
2188	19	020	Défibrillateur	7 500 €
2188	60	413	Matériel Piscine	1 000 €

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDIT
-----	---------	----	-------	-----------	--------

<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				<b>4 023 182 €</b>
-----------	---------------------------------	--	--	--	--------------------

2313	14	212	Ecoles	10 769 €
2313	22	020	Mairie	13 491 €
2313	35	824	Signalitique divers bâtiments communaux	2 000 €
2313	43	414	Gîtes	1 500 €
2313	48	324	Petit patrimoine non protégé	2 560 €
2313	66	324	Chapelles	5 000 €
2313	62	824	Immeuble carrefour central	866 740 €
2313	76	251	Restaurant scolaire (annexe)	6 600 €
2313	70	020	Ateliers communaux	230 000 €
2313	83	511	Maison de santé pluridisciplinaire	900 000 €
2313	84	411	Réhabilitation Gymnase	109 635 €
2313	85	413	Aménagement Piscine	881 507 €
2313	89	95	Signalitique Office du Tourisme	2 000 €

2313	90	025	Maison Pour Tous	3 240 €
2315	25	821	Signalisation voirie	3 700 €
2315	27	824	Travaux divers de voirie	54 125 €
2315	50	824	Aménagements paysagers	3 600 €
2315	38	822	Ronds-points, ralentisseurs, sécurité	200 000 €
2315	44	814	Electrification et Eclairage public	50 000 €
2315	45	823	Ouvrages d'art cours d'eau, plan d'eau	5 522 €
2315	71	822	Gros travaux de voirie	671 193 €

### **BUDGET SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

CHP	ARTICLE	N°	Fonc.	OPERATION	CREDITS
<b>20</b>				<b>IMMOBLISATIONS EN COURS</b>	<b>40 000 €</b>
	2031			Etudes	40 000 €
<b>23</b>				<b>IMMOBLISATIONS EN COURS</b>	<b>550 000 €</b>
	2315			Travaux sur réseau	550 000 €

### **5/ ECONOMIES D'EAU, DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter du Conseil Général l'attribution d'une subvention destinée au financement du programme de réduction des consommations d'eau potable des bâtiments communaux.

Un diaporama sur ce programme est présenté à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, sollicite toutes subventions permettant le financement du programme de réduction des consommations d'eau potable des bâtiments communaux tel que présenté.

### **6/ DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC**

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (SDEM) en date du 7 mars 2008, notamment l'article 2.3.2 relatif à la réalisation de toutes études techniques.

Vu la délibération n° 2009 - 044 du 3.12.2009 du comité syndical du SDEM, validant le plan de financement des diagnostics éclairage public.

Monsieur le Maire expose que pour aider les communes à mieux connaître leur parc d'éclairage public, à disposer en toute propriété des éléments caractéristiques de ce parc et à mieux maîtriser leurs consommations d'électricité, le SDEM propose depuis peu de

conduire à l'échelle communale des diagnostics éclairage public.

Monsieur le Maire poursuit en détaillant que la prestation proposée par le SDEM qui consiste tout d'abord en la réalisation d'un inventaire détaillé du parc d'éclairage existant (armoires d'éclairage, réseau d'alimentation électrique et points lumineux), dont les données pourront ensuite être cartographiées et intégrées à un SIG mis à disposition des communes.

Il précise que cet inventaire est complété d'une analyse aboutissant à la proposition d'un schéma directeur de rénovation chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement y compris en économie d'énergie.

Monsieur le Maire indique enfin que le SDEM a passé à l'échelle du département, un marché à bons de commande permettant de proposer aux communes les prestations détaillées ci-avant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide:

- de solliciter le SDEM pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune avec le concours du bureau d'étude retenu
  
- de prendre en charge pour cette intervention un coût de 13€ HT par point lumineux. La dépense globale est susceptible d'être aidée par le SDEM, l'ADEME et le FEDER au minimum à 40% et au maximum à 80%.

## **7/ SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition d'attribution de subventions aux associations, au titre de l'exercice 2012, établie par la Commission des Finances comme suit :

### **SOCIAL**

1	FNATH mutilés du travail de GOURIN	76.00 €
2	Croix rouge de GOURIN	986.00 €
3	Association d'aide à domicile (ADMR)	762.00 €
4	Banque alimentaire du Morbihan - (Antenne de GOURIN)	907.50 €
5	Alcool Assistance "La croix d'or" - zone de GOURIN	152.00 €
6	Secours catholique (Antenne de GOURIN)	452.00 €
7	Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	3 900.00 €
8	A.C.A.S.	152.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>7 387.50 €</b>

### **ANCIENS COMBATTANTS ET SAPEURS POMPIERS**

1	Anciens combattants (ACPG-CATM-AFN)	244.00 €
2	Médaillés militaires	99.00 €
3	A.N.A.C.R (Association nationale des anciens combattants de la résistance)	99.00 €
4	Comité gourinois du souvenir	45.00 €
5	Amicale des anciens maquisards du XI ème bataillon FFI/FTP "koenig" du Morbihan	45.00 €
6	Union départementale des pupilles des sapeurs pompiers	45.00 €
7	Amicale des sapeurs pompiers	381.00 €

SOUS TOTAL

958.00 €

### SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

1	Voyage étude lycée St Yves	381.00 €
2	Voyage étude lycée Jeanne d'Arc	381.00 €
3	Voyage étude collège Jeanne d'Arc	381.00 €
4	Voyage étude collège Châteaubriand	381.00 €
5	Voyage étude école J Rostand	152.00 €
6	Voyage étude école St Pierre	152.00 €
7	Association sportive lycée Ste Jeanne d'Arc	610.00 €
8	Association sportive collège Châteaubriand	610.00 €
9	Association sportive lycée St Yves	610.00 €
10	Institut Médico Educatif - Carhaix Plouguer (amicale des parents d'élèves de Kerampuil)	150.00 €
11	Crèche "les p'tits loups" GOURIN	89 280.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>93 098.00 €</b>

### CHAPELLES

Assurances comités de quartiers

1	STE JULIENNE	38.00 €
2	ST GUENOLE	38.00 €
3	MOUSTERIEN	38.00 €
4	ST NICOLAS	38.00 €
5	BEVER	38.00 €
6	ST CLAUDE	38.00 €
7	ST PHILIBERT	38.00 €
8	Comité "Les amis de St Hervé"	38.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>		<b>304.00 €</b>

### ASSOCIATIONS DIVERSES

1	Fête de la crêpe	6 098.00 €
2	Comité championnat musique traditionnelle	6 098.00 €
3	A.C.C.A. Association communale de chasse GOURIN	381.00 €
4	Cercle celtique GOURIN	1 143.00 €
5	Club cycliste des Chasseurs	1 500.00 €
6	La gaule gourinoise	305.00 €
7	Club philatélique	381.00 €
8	Office Municipal des Sports	14 602.00 €
9	Association « Les Jardins de Tronjoly »	150.00 €
10	Comité de jumelage	1 067.00 €
11	Cinéma Jeanne d'Arc	762.00 €
12	BEAJ (Association Citoyenne et Culturelle de GOURIN / Festival cinématographique)	500.00 €
13	Bretagne Trans Amérique (expositions)	152.00 €
14	Association Bretonne des Solistes de Cornemuse GOURIN	229.00 €
15	Comité d'action RN 164	76.00 €
16	Association "d'ateliers en expos"	4 573.00 €
17	Les Amis de l'Orgue	229.00 €
18	A Ciel Ouvert	4 573.00 €
19	Club des retraités	762.00 €
20	Les Diablotins	600.00 €
21	Association "An Ti Glas" GOURIN	229.00 €
22	Challenge du Roi Morvan	160.00 €
23	G.V.A. GOURIN	762.00 €
24	U.T.L. (Université du Temps Libre)	76.00 €
25	Jardiniers de France	76.00 €

26	TPMN (Traditions et Patrimoines en Montagnes Noires)	152.00 €
27	AGAM (Association Gourinoise des Assistantes Maternelles)	229.00 €
28	Brittany National Pipe Band GOURIN	152.00 €
29	SOSAD sos zanimaux en détresse	152.00 €
30	Association « les folies gourinoises »	152.00 €
31	MJ Breizh Story	152.00 €
SOUS TOTAL		46 473.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>148 210.50 €</b>

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition.

### **8/ MULTI ACCUEIL ASSOCIATIF LES P'TITS LOUPS, FONDS DE CONCOURS C.C.P.R.M.**

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours aux communes gestionnaires d'un multi accueil à savoir les communes de GUEMENE SUR SCORFF, PLOERDUT et GOURIN, à hauteur de 50 % de leur reste à charge.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter de la C.C.P.R.M. le versement de ce fonds de concours qui s'élève pour l'exercice 2010 à la somme de 26 424,23 €.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan le versement du fonds de concours précité.

### **9/ CREDITS SCOLAIRES 2012 «FOURNITURES»**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « fournitures » au titre de l'exercice 2012 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2011 à la somme de 63 euros par élève domicilié sur la Commune.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer aux trois établissements du 1<sup>er</sup> degré de la Commune, un crédit de 65 euros par élève gourinois au titre des fournitures scolaires 2012 sur la base des effectifs du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **10/ CREDITS SCOLAIRES 2012 «ARBRE DE NOËL»**



Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « Arbre de Noël » au titre de l'exercice 2012 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2011 à la somme de 21 euros par élève. Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer aux trois établissements du 1<sup>er</sup> degré de la Commune, un crédit de 21 euros par élève au titre de l'Arbre de Noël 2012 sur la base des effectifs du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **11/ CREDITS SCOLAIRES 2012 «NATATION»**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition du crédit scolaire « Natation » au titre de l'exercice 2012 établie par la Commission des Finances.

Pour mémoire, le crédit s'élevait en 2011 à la somme de 13,50 euros par élève.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide d'allouer aux deux écoles primaires de la Commune, un crédit de 13,80 euros par élève au titre de la natation 2012 sur la base des effectifs du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **12/ INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME**

Par délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 1984, la Commune avait décidé, au moyen d'une convention, de confier aux services de l'Etat l'instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

Proposition est faite au Conseil Municipal d'adapter ladite convention à la réglementation en vigueur et aux mesures de simplification des procédures consécutives au décret n°2007-18 du 5 janvier 2007.

Ainsi

Les services de l'Etat (DDTM) assureront l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune de GOURIN relevant de la compétence communale et cités ci-après :

- ✓ Permis de construire
- ✓ Permis de démolir en zone ABF
- ✓ Permis d'aménager
- ✓ Déclaration préalable de division (lotissement)
- ✓ Déclaration préalable créant de la surface de plancher
- ✓ Déclaration préalable portant changement de destination
- ✓ Certificat d'urbanisme opérationnel (article L. 410-1 b du CU)

Les actes relatifs à l'occupation du sol non cités ci-dessus, à savoir :

- ✓ Déclarations préalables ne portant pas division, ne créant pas de surface de plancher, n'entraînant pas de changement de destination

✓ Certificats d'urbanisme d'information (article L. 410-1 a du code de l'urbanisme)

seront instruits quant à eux par les services de la commune qui peuvent bénéficier, en tant que de besoin, d'une assistance juridique et technique ponctuelle apportée gratuitement par la DDE, conformément à l'article L. 422-8 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer avec le représentant de l'Etat la nouvelle convention prenant en compte cette adaptation.